

Saint-Prex, décembre 2024

## **Camp de ski 2025**

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Depuis plusieurs années, la Direction des écoles, avec l'appui des maîtres d'éducation physique et de l'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE), met sur pied un camp de ski pour les élèves de 6P de notre établissement scolaire.

Ce dernier se déroulera :

- Lieu : Chalet « Les Fontaines », 1862 Les Mosses  
N° de Maîtresses de classe ou 024/ 491 05 00 (en cas d'urgence uniquement)
- Chefs de camp : MM. Stefano Balzarini & Franck Lehmans
- Classes : 6P/SA1 - 6P/SA2 - 6P/SA3
- Départ : **Lundi 13 janvier 2025 à 8h30 au Parking du Vieux-Moulin à Saint-Prex.**  
Départ du car à 9h00.
- Retour : **Vendredi 17 janvier 2025 à 16h00 ~ au Parking du Vieux-Moulin à Saint-Prex.**  
Merci d'être présents sur place à l'heure prévue ou d'avertir l'enseignante en cas de retard.  
En cas de retard important du car, une information sera déposée sur notre site Internet [www.eps-stprex.ch](http://www.eps-stprex.ch). Merci de le consulter l'après-midi même.

**EQUIPEMENT PERSONNEL** (Ecrire le prénom et nom de votre enfant sur toutes ses affaires y compris le matériel de ski)

- 1) Un petit sac à dos et une gourde ainsi qu'un pique-nique pour lundi midi.
- 2) Chaussures de ski (attachées ensemble) et casque (obligatoire) : le tout dans un sac.
- 3) Skis avec fixations réglées.  
Bâtons de ski attachés aux skis avec une lanière réutilisable (velcro) pour le retour.
- 4) Une valise ou un sac de voyage avec :
  - Pantalon(s) de ski, veste de ski, gants ou moufles imperméabilisés.
  - Sous-vêtements, chaussettes de ski et pullover.
  - Echarpe / cagoule / cache-cou et bonnet.
  - Lunettes de soleil (pas de monture métallique) et masque de ski.
  - Pyjama, training ou habits confortables et pantoufles pour le chalet + sac pour le linge sale.
  - Affaires de toilette (trousse, brosse à dents, dentifrice, linge, savon...), crème solaire et protection pour les lèvres, mouchoirs.
  - 1 à 2 paquet(s) de biscuits/cake à partager pour le goûter, livres et 1 à 2 jeu(x) de société.
  - Au chalet « Les Fontaines », la literie est fournie : pas besoin de sac de couchage.
- 5) Des habits d'hiver et des chaussures montantes, chaudes et imperméables.

L'école ne prête pas, ni ne loue de matériel de ski. Les élèves vont louer leur matériel chez un marchand (par exemple François-Sport, Z.I. des Corbes, Bremblens ou SB Sport Services, Av. du Mont-Blanc 37, Gland).

Pour bénéficier d'une réduction de 20 % sur le tarif normal, et ceci uniquement pour une location d'une semaine de camp de ski organisée par les écoles de Saint-Prex et environs, un arrangement a été conclu avec le magasin François-Sport. Si vous êtes intéressés par cette possibilité, merci de cocher la case se trouvant sur le document intitulé « Renseignements généraux ».

L'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE) contribue chaque année au financement des camps. Votre participation financière s'élèvera à CHF. 80.-- par enfant et une facture vous est déjà parvenue ou vous parviendra directement de la bourse de l'ASISE ces prochaines semaines. Le voyage, la pension complète et les activités sur place sont compris dans ce prix. Toutefois, nous vous rappelons que les participants doivent impérativement être assurés contre la maladie et les accidents.

Nous vous rappelons que les camps organisés par notre établissement sont obligatoires pour tous les élèves. Néanmoins, si pour des raisons majeures (maladie, accident) un enfant ne pouvait y participer, un certificat médical sera demandé et il sera alors placé dans une autre classe. Un remboursement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Afin que le camp se déroule dans les meilleures conditions possibles pour tous, nous vous rappelons les points suivants :

- Le règlement de l'école s'applique pendant le camp.
- Votre enfant se comportera avec respect, attention et courtoisie envers les autres (camarades, enseignants, moniteurs ou tout autre adulte). Il veillera à prendre soin des lieux et du matériel.
- **Afin de favoriser la vie et les échanges sociaux, les téléphones portables personnels, les montres connectées ou interactives, les ipods, les jeux vidéo, les appareils électroniques et les appareils photo ne sont pas autorisés pendant le séjour.**
- Votre enfant doit se conformer impérativement aux consignes données par les enseignants et les accompagnateurs, tant en ce qui concerne la vie au chalet que, pour des questions de sécurité, lors des activités sportives.

La transgression de ces règles ou/et d'autres cas graves d'indiscipline constituent un motif de renvoi du camp. Selon l'art 125 F de la LEO, cette compétence appartient à la direction qui peut prononcer l'exclusion de votre enfant du camp. Dans ce cas, vous viendrez le chercher, ou, en cas d'impossibilité, vous supporterez les frais occasionnés par son retour. Votre enfant sera placé sous votre responsabilité et exclu de l'établissement jusqu'à la reprise des cours réguliers. Le renvoi ne donnera lieu à aucun remboursement de votre participation financière.

Toutefois, nous sommes persuadés que ce camp se déroulera dans les meilleures conditions et tant les élèves que les adultes passeront une magnifique semaine sportive.

Tout en vous remerciant par avance de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures.

**La Direction des écoles**